

# Beaucoup de paysannes *peinent gratis pro Deo*



## Dans les fermes suisses, nombre de femmes travaillent gratis et risquent des lacunes dans l'assurance sociale. Associations et politiques à la recherche de solutions.

L'homme est tout – pas vraiment dans les entreprises agricoles, car le paysan a presque toujours une femme énergique à ses côtés. 95 pourcents des compagnes de chefs d'exploitation participent au travail de la ferme, en moyenne 34 heures par semaine. Donc «Sans l'aide de la paysanne, il faudrait dans la très grande majorité des cas embaucher un employé supplémentaire», comme le dit une analyse de la Société suisse de droit agraire. Et pourtant la très grande majorité (94 pourcents) des fermes suisses n'annoncent qu'un chef d'exploitation masculin; c'est lui qui peut engranger les paiements directs et se constituer une prévoyance vieillesse. Les quelque 43 000 collaboratrices féminines membres de la famille, surtout des épouses, finissent par contre les mains vides parce qu'elles travaillent gratuitement. C'est aussi ce que montre l'exemple des Häseli que nous présentons sur la prochaine double-page.

Nous sommes en 2022 et des milliers de femmes continuent de travailler sans reconnaissance financière et, ce qui va avec, sans estime convenable de la part de la société – scandaleux. «Selon des chiffres de 2013, seul un tiers des concernées sont annoncées à l'AVS comme salariées ou indépendantes», dit Anne Challandes, la présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF). «Donc environ 70 pourcents travaillent gratuitement dans la ferme.» Une partie de ces femmes sont cependant aussi actives à l'extérieur et y réalisent un revenu soumis à l'AVS. Il n'y a pas d'études claires, et d'autres sources tablent sur environ 50 pourcents de travail gratuit.

D'une manière ou d'une autre, le travail non payé désavantage énormément les femmes: Sans revenu propre l'AVS est au minimum, le reste de la prévoyance est insuffisant – et il n'y a pas d'accès à l'assurance-maternité. En cas de divorce il y a le risque de ne plus rien avoir puisque les concernées ne peuvent pas réaliser leurs parts dans la ferme et ne peuvent pas non plus aller au service de l'emploi. Agrisano, l'USP, Prométerre et l'USPF ont pour cette raison lancé l'automne passé une campagne pour que les paysannes puissent améliorer leur situation.

### La durabilité sociale implique des salaires équitables pour tous

Lorsqu'on travaille gratis pro Deo et que le privé est imbriqué dans le professionnel, le risque de conflits augmente. L'étude «Le divorce dans l'agriculture» de la haute école HAFL à Zollikofen dit qu'il y a presque deux fois plus de divorces conflictuels chez les couples paysans qu'en moyenne suisse. Lors d'un divorce, la ferme est estimée à la très basse valeur dite de rendement pour que la famille puisse continuer de l'exploiter. Et tout ce que la femme a co-investi dans la ferme au fil des ans, y compris sous forme de travail gratuit, réduit ce principe de la valeur de rendement à pratiquement zéro. La valeur de rendement est imposée dans ce cas puisque les enfants, frères et sœurs ou neveux du chef d'exploitation sont prioritaires devant l'épouse ou la compagne et que la ferme reste en règle générale en possession de la famille.

Comme le montre l'étude sur les divorces, les femmes doivent aussi agir elles-mêmes pour corriger la situation: Seule une paysanne mariée sur huit s'est créé un compte d'épargne personnel (état 2018). Il faudrait donc que les femmes prennent mieux conscience de leur valeur et exigent ce qui leur revient. Mais la société est aussi coresponsable. Il y a derrière chaque cas de travail gratuit non seulement des destins individuels mais aussi des questions politiques fondamentales. Et cela en particulier en bio puisque le Bourgeon prescrit une durabilité non seulement écologique mais aussi sociale. Le travail gratuit et le non-respect des salaires minimaux seraient des infractions à cet égard. Il se pose en outre la question si une ferme ne devrait pas se remettre en question si en fin de compte elle ne génère pas assez d'argent pour rémunérer toutes celles et ceux qui y collaborent. *Beat Grossrieder*



### Mieux considérer les paysannes

La place des femmes dans l'agriculture préoccupe la politique suisse depuis longtemps. Le rapport «Der Bauer ist auch eine Frau» de Karel Ziehli (2021) fournit à ce sujet une bonne vue d'ensemble. Il remonte jusque dans les années cinquante lorsque les femmes ont quitté en masse les régions rurales. Elles cherchaient en ville formations et travail, ce qui a mis les paysans célibataires en détresse. Pour y pallier, les fermes ont été modernisées et des allocations familiales plus élevées et une école ménagère rurale ont été planifiées. Cette dernière a pu décerner ses premiers diplômes fédéraux en 1962. Le Parlement a ensuite débattu en 1985 d'un salaire obligatoire pour les agricultrices – sans résultat. Des interventions analogues ont suivi année après année, mais les dysfonctionnements ont perduré. Jusqu'à ce que le Conseil fédéral publie en 2016 deux rapports sur «Les femmes dans l'agriculture» dont l'élaboration de la politique agricole 22+ a tenu compte. Mais les Chambres ont refusé le projet et il est en suspens. La PA22+ aurait contenu comme nouveauté un instrument de pression financier: Les paiements directs seraient réduits si les agriculteurs ne paient pas de salaire à leur compagne. La Session des femmes a envoyé trois pétitions au Parlement pour améliorer la situation des paysannes. Et l'Office fédéral de l'agriculture a annoncé pour l'automne une nouvelle étude sur cette thématique.

Faits au sujet des femmes dans l'agriculture  
[www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch) > Politique >  
 L'aspect social > Les femmes  
 dans l'agriculture

Les compagnes des chefs d'exploitation fournissent à leurs fermes en moyenne 34 heures de travail par semaine, dont beaucoup sans rémunération ni prévoyance vieillesse. *Illustration: Simone Bissig*





La paysanne bio et politicienne Gertrud Häseli dirige avec son mari une ferme à Wittnau AG. Pendant des dizaines d'années sans salaire. Photos: Beat Grossrieder

## Salaire des femmes dans l'agriculture: *Jamais trop tard pour bien faire*

**Travailler gratis désavantage les paysannes en cas de maladie, de maternité, de divorce et de retraite. Les Häseli, de Wittnau, montrent qu'il n'est jamais trop tard pour rebattre les cartes.**

«Aujourd'hui j'exigerais un salaire dès le premier jour», dit Gertrud Häseli qui est à sa cuisinière en train de servir une soupe à la courge. Son mari Hans Häseli est assis à la table familiale et prend avec reconnaissance le bol de soupe odorante et répond: «Je ne sais pas non plus pourquoi nous avons attendu aussi longtemps pour le salaire de ma femme. Nous n'y avons pas pensé – probablement parce qu'elle travaillait aussi à l'extérieur.» Une auto passe de temps en temps devant la fenêtre, et parfois on entend les poules des Häseli glousser dehors. L'enseignante d'économie ménagère, qui siège pour les Verts au Grand Conseil argovien, et le mécanicien qui a appris l'agriculture comme revenu accessoire, se sont mariés en 1988. Les parents de Hans Häseli travaillaient alors encore dans la ferme de 25 hectares située à Wittnau AG. Leur premier enfant vient au monde en 1989 et sera suivi de quatre autres, ce qui a

rendu nécessaires des transformations de l'habitation. L'agriculture aussi s'est agrandie; alors qu'il n'y en avait que deux du temps du grand-père, leurs dix vaches sont maintenant dans une nouvelle stabulation libre. S'y rajoutent des prairies maigres, 120 arbres haute-tige, des haies et un peu de forêt.

L'épanouissement de la ferme ne s'est cependant pas répercuté sur le compte bancaire de Gertrud Häseli. Après son mariage, elle a travaillé régulièrement dans la ferme, mais des années durant sans salaire. En règle générale c'était elle qui se levait tôt pour s'occuper des vaches, puis venaient le déjeuner, les enfants, les poules, la lessive et cætera. En été elle aidait aux foins, en automne à la récolte des fruits, elle s'est occupée de la vente directe de la viande de bœuf et plus encore. La plus jeune des filles est née en 1995, et c'est en 2011, quand les aides de l'AVS pour tâches d'assistance et d'éducation se sont taries, que le couple a pour la première fois examiné de plus près sa comptabilité.

«Nous avons bien dans la ferme une égalité de droits dans les faits – mais pas dans les flux financiers – tout allait simplement dans un seul pot», raconte Hans Häseli. Et son épouse de compléter: «J'ai longtemps pensé que ma caisse de pension se trouvait dans la ferme et que je n'aurais pas de problèmes quand je vieillirais.» Hans Häseli pense que c'est effectivement



le cas quand tout va bien; par exemple, sa mère n'a jamais reçu de salaire mais habite encore aujourd'hui dans le petit appartement qu'elle a dans la ferme. Mais voilà, en cas de divorce la paysanne s'en ira souvent les mains vides parce qu'elle ne peut pas prouver la quantité de travail qu'elle a fournie. «On ne peut pas partager une ferme, elle passe entièrement à la génération suivante.»

### Tabous et traditions de longue date

Selon le rapport du Conseil fédéral «Les femmes dans l'agriculture» daté de 2016, la majorité des compagnes d'agriculteurs ne reçoivent pas de salaire. Et pourtant on ne peut pas trouver de cas concrets de paysannes sans prévention maternité ou vieillesse. Nos recherches par les canaux de l'USPF, de hautes écoles spécialisées, de Bio Suisse, du FiBL, d'Uniterre et d'Informa n'ont rien donné. La question n'est pourtant pas nouvelle et suscite depuis des années interventions politiques, études, articles de journaux et réunions (voir encadré). On s'aperçoit cependant qu'on parle des concernées plus souvent qu'elles ne sont vraiment sous les feux de la rampe.

Carole Nordmann est convaincue qu'il y a dans ce domaine de nombreux tabous. Elle est chargée à Bio Suisse de la responsabilité sociale centrée sur le niveau international, mais elle s'occupe aussi de la situation en Suisse. On peut comprendre qu'il ne soit pas question pour une jeune mariée de demander un contrat de travail et un salaire dès qu'elle emménage dans la ferme de son mari. Cela serait même très incongru et remettrait souvent en question la comptabilité de la ferme ainsi que des traditions de longue date. La conséquence est cependant que la paysanne n'est sur le papier pas une personne active et ne peut donc pas prétendre aux prestations sociales, n'a aucun salaire et, dans le cas extrême d'une séparation, se retrouvera devant un dramatique vide économique et juridique. Si on veut améliorer cette situation, il faut à moyen terme des changements dans la législation.

### Congé maternité seulement pour le père?

Une réforme est aussi nécessaire dans la formation à deux voies: L'apprentissage d'agriculteur et la formation de paysanne font courir le risque de renforcer encore les stéréotypes sexuels. Exemple: Il y a de plus en plus d'homme qui suivent l'école de paysannes, ce qui a provoqué un débat sur le titre professionnel. Comment s'appelle une paysanne masculine? Paysan serait trompeur puisqu'il y a pour ça le titre d'agriculteur. Les formateurs ont donc créé l'expression «Responsable de ménage agricole». Et, à l'inverse, quelques lois déploient des effets tout simplement paradoxaux: Quand un couple paysan met un enfant au monde, le père a, qu'il soit employé ou indépendant, droit à deux semaines de congé payé (nouveau depuis 2021). L'accouchée, par contre, n'y aura pas droit si elle ne reçoit pas de salaire de la ferme et ne travaille pas à l'extérieur.

Cela touche clairement aussi des aspects sociétaux. Quand un paysan devient père, il passe rarement avec femme et enfant les deux semaines de congé payé qui lui reviennent, nous a dit sur demande le service cantonal bernois de conseil agricole Inforama. De nombreux paysans préfèrent placer dans la ferme l'argent qu'ils reçoivent pour engager un dépanneur agricole – et continuent de travailler. C'est typique d'une agriculture où on est habitué aux travaux pénibles et aux manières un peu rudes. Cela concerne aussi les relations entre les sexes: On collabore étroitement, mais on est avare de compli-



Gertrud et Hans Häseli se partagent aujourd'hui les revenus de la ferme.

ments. On a ainsi pu entendre lors du débat sur la PA22+ un fonctionnaire spécialisé dire que, dans les fermes, les femmes ne devraient quand même pas demander en plus un salaire «puisque elles ont déjà nourriture et logis».

Cette disparité sociale peut être fortement amoindrie si homme et femme apportent dans le partenariat des formations équivalentes; il y a aujourd'hui plus de femmes qui ont le certificat d'agricultrice qu'avant. Tous deux doivent en outre investir dans leur relation comme dans l'étable ou les machines: Beaucoup parler ensemble avant que le vase déborde.

À Wittnau, les Häseli ont pris leurs précautions: Gertrud Häseli reçoit depuis longtemps un salaire payé par la ferme, toutes les primes d'assurances sociales sont payées, ce pourquoi Hans Häseli «utilise volontiers une partie des paiements directs». Il s'agit au fond «de l'estime relationnelle pour le travail que ma femme fait chaque jour dans la ferme». Les Häseli ont acheté au village un chalet qu'ils ont fait explicitement inscrire à leurs deux noms au cadastre. Ils veulent s'y retirer plus tard pour que la jeune génération puisse diriger la ferme selon ses propres idées. Le deuxième fils, qui est archéologue, va démarrer en été la formation agricole comme deuxième formation. *Beat Grossrieder*



#### Points de contact et informations

##### Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF)

Il y a sur le site web de l'USPF un outil qui permet de vérifier sa couverture sociale.

[www.ma-situation.ch](http://www.ma-situation.ch)

L'USPF offre des informations sur la situation professionnelle des femmes dans le secteur agricole ainsi que des conseils pour les questions sociales (p. ex. divorce).

[www.paysannes.ch](http://www.paysannes.ch)

→ Union suisse des paysannes et des femmes rurales,  
Brugg AG  
info@landfrauen.ch  
tél. 056 441 12 63

##### Bio Suisse

[www.bio-suisse.ch](http://www.bio-suisse.ch) > Notre engagement > Équité

→ Carole Nordmann, Responsabilité sociale, Bio Suisse  
carole.nordmann@bio-suisse.ch  
tél. 061 204 66 66